

Prunelle Thibault-Bédard, Avocate
1797 Saint-Hubert,
Montréal, QC, H2L 3Z1
514-792-6138
prunelle@droitenvironnement.com



Le 23 juillet 2016

PAR COURRIEL/COURRIER/SDÉ

Me Véronique Dubois, Secrétaire
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
Tour de la Bourse, C.P. 001
800, Place Victoria, 2^e étage, bur. 255
Montréal, QC, H4Z 1A2

DOSSIER : **R-3897-2014 - Établissement d'un mécanisme de réglementation incitative assurant la réalisation de gains d'efficacité par le distributeur d'électricité et le transporteur d'électricité - Application de l'article 48.1 de la LRÉ et suite de la décision D-2014-033**

OBJET : **Planification de l'audience**

Chère consœur,

Tel que demandé dans la décision procédurale D02916-107, vous trouverez ci-dessous la planification de l'audience pour le RNCREQ.

Temps requis pour la présentation de la preuve : 45 minutes

Liste et qualification des témoins :

- Philip Raphals, analyste sénior externe
- Philippe Bourke, Directeur général du RNCREQ

Les déclarations assermentées des témoins seront déposées avant le début de l'audience.

Temps prévu pour le contre interrogatoire des témoins du Distributeur et chacun des autres participants :

- Pour le Distributeur : 45 minutes
- Pour l'expert PEG : 30 minutes
- Pour d'autres intervenants (à déterminer) : 15 minutes

Prunelle Thibault-Bédard, Avocate
1797 Saint-Hubert,
Montréal, QC, H2L 3Z1
514-792-6138
prunelle@droitenvironnement.com



Temps prévu pour l'argumentation et mode de présentation souhaité :

- Temps prévu : 45 minutes
- Mode de présentation : Argumentation orale accompagnée de notes de plaidoirie

Autre commentaire utile à l'établissement du calendrier d'audience :

La procureure du RNCREQ enseignera le cours de droit de l'environnement à l'Université de Sherbrooke les jeudis de l'automne 2016. Le témoin Philip Raphals sera quant à lui absent pour affaires les 21, 22 et 23 septembre 2016. Par conséquent, s'il était possible d'éviter de planifier les interventions du RNCREQ les 21, 22, 23 et 29 septembre, ce serait très apprécié. Si cette demande génère trop d'inconvénients, nous tâcherons de trouver une solution pratique.

Espérant le tout confirme, je vous prie d'agréer, chère consœur, l'expression de nos meilleures salutations.

Prunelle Thibault-Bédard

cc. Me Éric Fraser, pour le Distributeur